

Toulouse en grand !

MAIRIE DE  TOULOUSE

WWW.TOULOUSE.FR

COMMISSION COMMUNALE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS



Rapport annuel 2019



Toulouse
accessible



Toulouse accessible

Conception graphique et mise en page : Studio Pastre.

Photographies :

En couverture : Pixabay

Pages intérieures : Erik Damiano – Loran Chourrau / le petit cowboy ; Ville de Toulouse



SOMMAIRE

INTRODUCTION

- La ville de Toulouse – Données générales 5
- L'engagement de la Mairie de Toulouse pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées 6
- La Commission Communale Accessibilité Pour Tous – CAPT 8

PARTIE 1

TOULOUSE, VILLE ACCESSIBLE 12

- L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) 13
 - Point d'étape sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée 14
 - Zoom sur quelques réalisations de mise en accessibilité 15
 - Pack accessibilité aux accueils des ERP 16
- L'accessibilité des logements 19
 - Recensement des logements accessibles 21
 - L'outil en détail 23
- Voirie, espaces publics : quel bilan pour 2019 ? 24
 - Le PAVE 24
 - Zoom sur les ramblas jardin Jean-Jaurès, la place Saint-Sernin et la place Victor-Hugo 25
- La Marque Destination pour Tous 26
 - Présentation de la candidature de Toulouse à la marque d'État Destination pour Tous : objectifs, méthode, calendrier 26

PARTIE 2

TOULOUSE, VILLE INCLUSIVE 28

- Citoyenneté et inclusion 29
 - Rencontres Ville & Handicap « Ensemble, parlons citoyenneté » 29
 - Favoriser le plein exercice du droit de vote par tous-tes !
 - Former en interne et sensibiliser au handicap : plan de formation
- Communication : le guide Handicap 37
 - Un guide pour mieux vivre la ville 37

CONCLUSION 39



INTRODUCTION



© Ville de Toulouse



La ville de Toulouse

Données générales

Toulouse, 4^e ville de France, compte 484 809 **habitants** au sein d'une métropole de près de 772 000 habitants répartis sur 37 communes, et sa population ne cesse de s'accroître. Avec une croissance de près de 39 000 habitants sur Toulouse et 80 000 habitants sur Toulouse Métropole depuis 2012, le bassin toulousain est un territoire particulièrement dynamique.

QUELQUES CHIFFRES*

Département de la Haute-Garonne

- **88 886** demandes de dossier enregistrées à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute Garonne (MDPH) en 2019.
- **116 683** personnes sont bénéficiaires d'au moins un droit en cours soit 8,3 % de la population du département.
- Il existe **360 978** droits ouverts au 31 décembre 2018, soit 3 en moyenne par personne.

En 2019, la MDPH a enregistré **10 986 primo-demandeurs**, dont 2 527 personnes de moins de 20 ans.

Toulouse Métropole

- **16 940** personnes sont allocataires de l'Allocation adultes handicapés.
- **5 903** enfants bénéficient de l'Allocation enfant handicapé.

Toulouse

- **11 923** personnes sont bénéficiaires de l'Allocation adultes handicapés (AAH)
- **3 360** enfants sont bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

L'engagement des associations sur la place toulousaine fait de la « ville rose » l'une des plus importantes en termes de représentation et de défense des personnes en situation de handicap. Actuellement, on compte **plus d'une centaine d'associations sur Toulouse** dont une quarantaine participe activement à la Commission Communale Accessibilité pour Tous (CAPT) et à ses groupes de travail.

* Chiffres de 2019

L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE TOULOUSE pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Un principe premier anime la politique de la ville en faveur du handicap : « **chacun doit pouvoir exercer sa vie familiale, sociale, et citoyenne selon son propre projet, sur les principes de l'égalité et de l'autonomie** ».

La Mairie de Toulouse développe ainsi de nombreuses actions en faveur de l'accès à tout pour tous et a choisi de mener sa politique en faveur d'une accessibilité universelle car ce qui est utile pour les personnes en situation de handicap est utile pour tous.

L'accessibilité universelle, c'est la prise en compte des besoins des personnes les plus vulnérables pour concevoir des produits, des équipements, des programmes, et des services qui puissent être utilisés par tous, sans nécessiter ni adaptation, ni conception spéciale. Ce concept d'universalité nécessite de réunir l'ensemble des conditions pour permettre un plein accès à un bien, un service, ou une activité : un accès physique, un accès informationnel, un accès relationnel et un accès communicationnel.

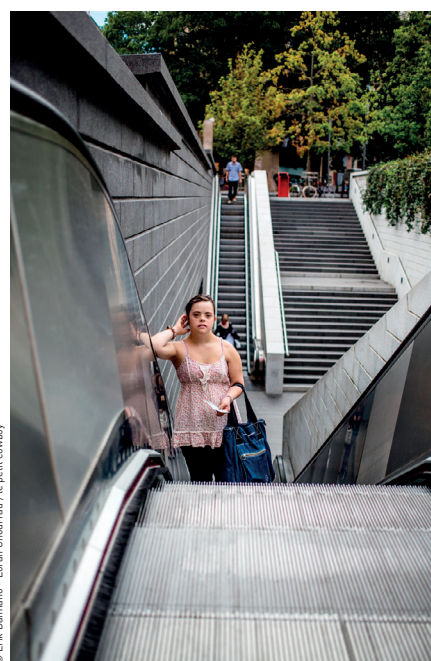
L'accessibilité universelle est une opportunité dans la conception permettant un confort d'usage pour tous, mais surtout un moyen de transformer la ville au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

Ces actions participent à changer le regard et les comportements des citoyens vis-à-vis du handicap, à les impliquer et les mobiliser davantage en faveur du « **Vivre Ensemble** » pour dessiner une ville plus fraternelle et soucieuse du bien vivre pour tous.

Rendre une ville accessible à tous, c'est **rendre accessible**, dans sa totalité, et à tout type de handicap (moteur, auditif, visuel, mental, psychique, et cognitif) ou toute situation de handicap (personnes âgées, personnes avec des problèmes de santé, personnes avec charges ou poussettes...) l'ensemble de **la chaîne de déplacement : le logement, la voirie, les espaces et jardins publics, les transports, les établissements recevant du public**.

Mais rendre la ville accessible, c'est aussi permettre à toute personne en situation de handicap **de participer pleinement aux activités ou services proposés par la ville, et ainsi de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap** en mettant en œuvre un accompagnement adapté, une tarification spécifique, etc.

« La Mairie de Toulouse développe de nombreuses actions en faveur de l'accès à tout pour tous [...] sur le principe que **ce qui est utile pour les personnes en situation de handicap est utile pour tous.** »



© Erik Damiano - Loran Chourrau / le petit cowboy





© Mairie de Toulouse

« Deux axes principaux
d'intervention
interdépendants :
**l'accessibilité
et l'inclusion** »

Le travail mené par les équipes de la ville et ses partenaires s'exerce donc sur deux axes principaux d'intervention interdépendants : **l'accessibilité et l'inclusion**.

- **L'accessibilité** qui doit garantir un plein accès pour chacun à tous les domaines de la vie quotidienne : école, travail, vie citoyenne, logement, loisirs, etc.. Une accessibilité qui doit ainsi prendre en compte de façon cohérente l'ensemble de la chaîne de déplacement : logements (en lien avec les bailleurs sociaux), bâtiments publics, voirie et espaces publics (en lien avec la Métropole) et transports (en lien avec la régie de transports urbains Tisséo), et qui doit garantir un confort d'usage de l'ensemble des citoyens.

- **L'inclusion** qui doit garantir aux personnes en situation de handicap de pouvoir participer pleinement, comme tout autre citoyen, aux activités de loisirs, sportives, culturelles, et plus globalement à l'ensemble des services proposés par la ville, dans l'esprit du « Vivre Ensemble ».

La Commission Communale Accessibilité Pour Tous CAPT

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a renforcé les mesures législatives en faveur des personnes en situation de handicap.

La création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) a été rendue obligatoire par la loi (codifiée art. L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales) pour les communes ou intercommunalité de plus de 5 000 habitants.

Sur la commune de Toulouse, la CCAPH a été créée par une délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2006. Depuis, elle se réunit une fois par an pour dresser le bilan des actions menées par la ville dans le domaine du handicap.

Par arrêtés du 9 avril 2016 et du 11 novembre 2011, et conformément à la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, la ville de Toulouse a nommé cette commission « **Commission Communale Accessibilité Pour Tous - CAPT** ». Par arrêté en date du 8 septembre 2020, elle en a fixé la composition pour le mandat 2020-2026.

La Commission communale Accessibilité Pour Tous s'est réunie le 16 septembre 2020 pour dresser le bilan des actions qui ont été menées durant l'année 2019. Monsieur Christophe Alves a animé cette commission en sa qualité d' élu en charge du handicap.

Les membres de la Commission Communale Accessibilité Pour Tous

Initialement composée, comme le prévoyait la loi du 11 février 2005, de représentants de la commune, de représentants des associations de personnes en situation de handicap ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville, la Commission communale Accessibilité Pour Tous accueille également plusieurs associations de seniors ainsi que des organismes représentant des acteurs économiques.

Représentants de la commune

M. ALVES - Conseiller Municipal délégué en charge du handicap, des centres sociaux et de la vie associative- représentant le Maire, Président de la Commission.

Mme KATZENMAYER - Adjointe au Maire en charge de la petite enfance, des crèches et de l'aide à la garde à domicile.

Mme LALANE de LAUBADÈRE - Adjointe au Maire en charge de la coordination des actions pour Bien grandir, des affaires scolaires, de la réussite éducative, du contrat à la scolarité et du périscolaire.

Mme LAIGNEAU-Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, de l'architecture communale et des opérations foncières d'aménagement.



© Patrice Niv/Ville de Toulouse



© Patrice Niv/Ville de Toulouse



© Laurent Chourrau

Mme DUFRAISSE - Adjointe au Maire en charge de l'occupation du Domaine public et des terrasses.

M. ARSAC - Adjoint au Maire en charge de la coordination des actions relatives à la vie économique, à l'emploi, au commerce et à l'artisanat.

Associations représentant les personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique)

- AGAPEI (AGir avec Amis, Parents et Professionnels pour les Personnes en situation de handicap)
- ANPIHM (Association Nationale Pour l'Intégration des Handicapés Moteur)
- APF France Handicap 31
- AST (Association des Sourds de Tolosa)
- AVH (Association Valentin Haüy)
- ASEI
- AUTISME 31
- CHIENS GUIDES D'AVEUGLES
- CTEB (Centre de Transcription en Braille)
- L'ESPERLUETTE
- FNATH GRAND SUD
- FONDATION MARIE LOUISE
- G.I.H.P
- HANDICAP DEFI
- HAUDACITY
- IJA (Institut des Jeunes Aveugles)
- LADAPT HAUTE-GARONNE (L'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées)
- SAHEHD (Service d'accompagnement et d'hébergement pour Étudiants Handicapés Dépendants)

Représentants des personnes âgées

- CLUB DES AÎNÉS DE LARDENNE
- RELAIS AMICAL MALAKOFF MEDERIC

Représentants des acteurs économiques

- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- CAPEB (Organisation professionnelle des artisans du bâtiment)
- USH Occitanie (Union Sociale de l'Habitat)
- JCE (Jeune Chambre Economique) CCI
- Le Directeur de la Gare Toulouse-Matabiau
- La Directrice du Développement Aéronautique de l'Aéroport Toulouse Blagnac

Représentants d'autres usagers de la Ville

- UDAF 31 (Union Départementale des Associations Familiales)

Représentants d'autres organismes

- IME (Institut Medico Educatif) Montaudran (Centre Communal d'Action Sociale)



© Laurent Chourrau

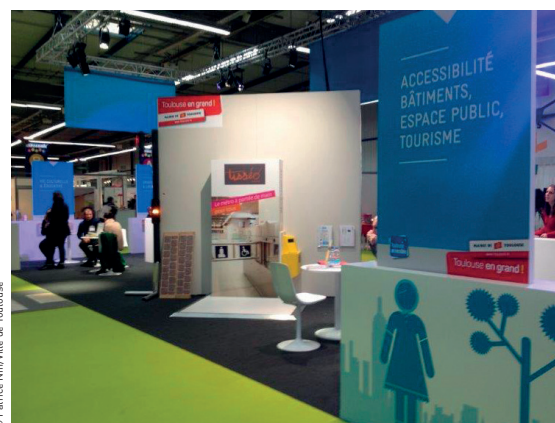
Les missions de la Commission Communale Accessibilité Pour Tous

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap, des Établissements Recevant du Public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie a renforcé la fonction d'observatoire local de l'accessibilité de la commission communale pour l'accessibilité dont les missions sont de :

- **Dresser le constat** de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, et dans ce cadre être destinataire, pour les ERP situés sur le territoire communal :
 - des projets d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP),
 - des documents de suivi,
 - de l'attestation d'achèvement des travaux prévu dans l'Ad'AP.
- **Tenir à jour**, par voie électronique, les listes des ERP situés sur le territoire communal, qui :
 - ont élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée,
 - sont déclarés accessibles.
- **Établir un rapport annuel** présenté en Conseil Municipal,
- **Faire toutes propositions utiles** de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- **Organiser un système de recensement** de l'offre de logements accessibles.

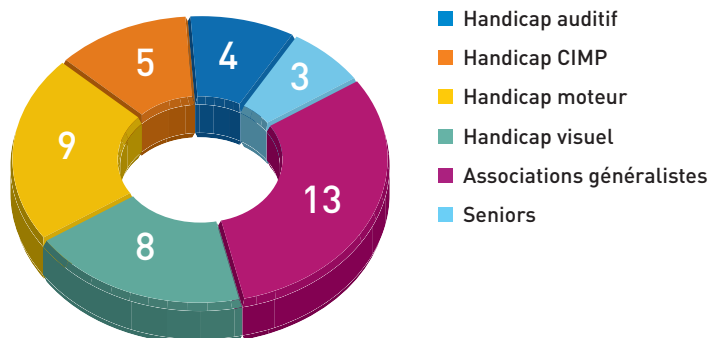


© Patrice Nini/Ville de Toulouse



© Patrice Nini/Ville de Toulouse

Répartition des 43 associations handicap et seniors participant aux groupes de travail de la CAPT



« Tous les mois,
le Domaine Handicap
& Accessibilité
anime des groupes
de travail
“ville accessible-
ville inclusive”
autour de différentes
thématiques... »

L'organisation de la commission autour d'une concertation soutenue

Depuis 2010, la ville de Toulouse a créé le Pôle Handicap devenu en janvier 2016 le Domaine Handicap & Accessibilité au sein de la Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale (DSCS) dont la mission principale est la mise en œuvre de la loi de 2005.

Pour assurer la concertation voulue par la loi de 2005, **le Domaine Handicap & Accessibilité travaille étroitement avec les associations** représentant les seniors et les personnes en situation de handicap, tant celles ayant une intervention généraliste que celles qui représentent des handicaps spécifiques : moteur, visuel, auditif, cognitif-intellectuel-mental et psychique.

Tous les mois, le Domaine Handicap & Accessibilité anime des **groupes de travail « Ville accessible, ville inclusive »** autour de différentes thématiques : bâti, logement, espaces verts, voirie, loisirs, sports, culture...avec ces associations et les autres membres de la CAPT.

En complément des concertations menées par la Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole et Tisséo-SMTC animent également une concertation, respectivement dans leurs domaines de compétences, avec les représentants des usagers en situation de handicap :

- **Toulouse Métropole** anime des groupes de travail sur la thématique « accessibilité de la voirie et des espaces publics »,
- **TISSÉO-SMTC** organise deux fois par an la Commission Accessibilité Réseau Urbain de Toulouse (CARUT) et met en place des ateliers pour notamment tester les équipements sur site.

En 2019, **10 groupes de travail « Ville accessible, ville inclusive »** ont été animés par la Mairie de Toulouse avec les associations handicap et seniors membres de la CAPT. Toulouse Métropole a animé 9 groupes de travail « Accessibilité voirie, espaces publics ».

Cette concertation, qui s'est construite depuis des années avec les associations et les représentants d'usagers en situation de handicap, montre **la grande mobilisation de chacun des bénévoles et salariés des associations**, le temps précieux qu'ils consacrent aux échanges avec la Mairie de Toulouse, un investissement sans lequel la ville et ses services ne pourraient mener leur travail au quotidien. Qu'ils en soient remerciés.



PARTIE 1

TOULOUSE,

VILLE ACCESSIBLE



© Eric Damiano - Loran Chourrau / le petit cooboy



L'accessibilité des bâtiments municipaux (ERP)*

L'Ad'AP qu'est-ce que c'est ?

- 678 ERP (Établissements Recevant du Public) sur la Mairie de Toulouse.
- Un chiffre en évolution constante (hausse et baisse) du fait de la destruction de certains bâtiments ou de leur changement d'affectation (rachats, cessions...).
- 583 ERP inscrits à l'Agenda d'Accessibilité Programmée 2017-2025.
- 3 périodes de 3 ans pour réaliser les travaux : 2017-2020, 2020-2022, 2023-2025.
- Un budget alloué de **46 000 000 €** pour l'ensemble des établissements de la Mairie de Toulouse.
- **11 800 000 €** budgétisés sur la première période.
- Une concertation continue avec les associations à travers les groupes de travail « ville accessible - ville inclusive ».

Depuis la fin de l'année 2016, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole se sont engagées dans la mise en œuvre de leurs Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Objectif : pouvoir accueillir toutes les personnes à mobilité réduite (personnes handicapées, seniors, parents avec des poussettes...) dans tous les ERP, les Établissements Recevant du Public.

En 2019, ce sont donc **58 ERP¹ qui ont été rendus accessibles pour la Mairie de Toulouse.**

L'Ad'AP : un dossier sur lequel toutes les équipes et les ressources de la Municipalité et de Toulouse Métropole sont mobilisées en permanence.

Point d'étape sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Les Agendas d'Accessibilité Programmée des deux collectivités, Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont été déposés en décembre 2016 et la mise en œuvre de ces Ad'AP a démarré depuis 2017 pour une fin prévue en 2025. Sur la première période, de 2017 à 2020, la priorité a été donnée à la mise en accessibilité des établissements de l'enfance et de l'éducation (crèche, école maternelle, école primaire) mais aussi aux installations de proximité comme les mairies de quartier ou les maisons de la citoyenneté.



© Le Petit CowBoy

Les chiffres de l'accessibilité des ERP Mairie de Toulouse

Toulouse Métropole

- **105 ERP** recensés au 1^{er} janvier 2020
- **37 établissements** sont aujourd'hui accessibles au total
- En 2019, ce sont **9 établissements qui ont été rendus accessibles** dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Mairie de Toulouse

- **678 ERP** recensés au 1^{er} janvier 2020
- **240 établissements** sont aujourd'hui accessibles (établissements neufs répondant aux normes d'accessibilité, établissements rendus accessibles dans le cadre de l'Ad'AP)
- En 2019, ce sont **58 établissements qui ont été rendus accessibles** dans le cadre de l'Ad'AP.

Un travail constant et conjoint

Il est important de noter que la mise en accessibilité des ERP se concrétise par plusieurs phases : phase de diagnostic, d'étude et de travaux de mise en accessibilité avant que le bâtiment puisse être véritablement accessible. Concrètement : certains ERP sont d'ores et déjà pris en compte dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée même s'ils ne sont pas encore en travaux.

Travailler ensemble pour davantage d'efficacité

Qui travaille pour la mise en accessibilité des ERP ?

- Le Domaine Handicap et Accessibilité
- La Direction de l'Immobilier et des bâtiments (DIB) et la Direction de la Construction des Bâtiments Publics
- La Direction de la Sécurité Civile et des Risques Majeurs (DSCRM)
- Les directions gestionnaires

Une mission dédiée

La Mairie de Toulouse s'est dotée d'une mission exclusivement dédiée à la mise en œuvre de l'Ad'AP qui est actuellement constituée de 3 personnes.

Un bilan de première période très positif avec la sensibilisation des Directions comme levier

Les 3 premières années de réalisation de l'AD'AP ont permis à tous les acteurs d'améliorer leurs connaissances techniques et de fluidifier les méthodes de travail entre les différentes directions :

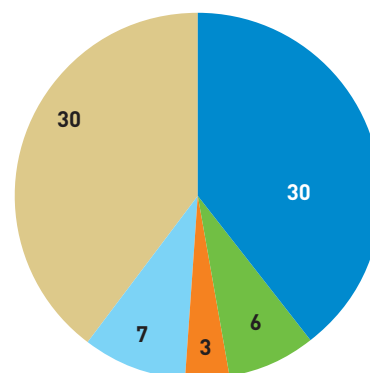
- Mise en place de réunions
- Partage de bonnes pratiques
- Meilleure coordination avec les partenaires de la construction et notamment la maîtrise d'œuvre externe et les bureaux de contrôle
- Meilleure relation avec les directions gestionnaires

Il est toutefois nécessaire de continuer l'acculturation sur le handicap des directions gestionnaires et des personnels pour mieux comprendre et appliquer la mise en accessibilité.

Situation des ERP inscrits dans l'Ad'AP

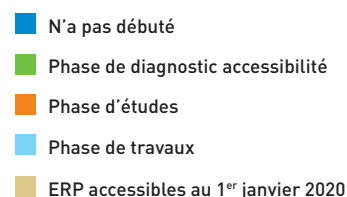
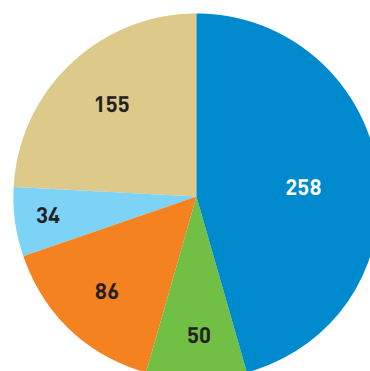
Toulouse Métropole

Nombre total d'ERP inscrits dans l'Ad'AP au 1^{er} janvier 2020 : **76**
64 % réalisés ou en cours



Ville de Toulouse

Nombre total d'ERP inscrits dans l'Ad'AP au 1^{er} janvier 2020 : **583**
55 % réalisés ou en cours



Les objectifs pour 2025

(données au 1^{er} janvier 2020)

Données chiffrées des travaux prévus et réalisés pour la Mairie de Toulouse et la Métropole

- 46 M€ de travaux prévus lors de l'élaboration de l'Ad'AP
- 11 800 000 € votés pour la première période (2017-2020)

Budget 2^e période 2021-2025 pour la Mairie de Toulouse = 28 Md'€

Le projet suit son cours à un rythme soutenu, en 2020, 4Md'€ de travaux ont été réalisés, soit quasiment le double de 2019.

Zoom sur quelques réalisations de mise en accessibilité en 2019

La priorité des travaux de mise en accessibilité a été mise sur les ERP en lien avec les secteurs de l'éducation et des services de proximité.

Le Cercle Laique Casselardit

Création d'une ouverture et d'une rampe pour accès conforme.



Avant



Après



Élargissement du trottoir le long de la façade.

École élémentaire Lakanal

Création d'un parvis avec rampe d'accès PMR et bande d'éveil en calade.



Avant



Après



Entourage d'arbre avec galets collés à la résine transparente



Avant

Création de 2 sanitaires PMR dans la cour



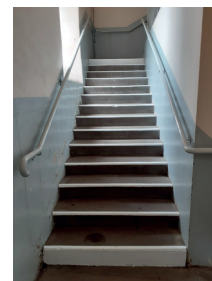
Après



Remplacement des menuiseries extérieures par des portes tiercées : grande et petite ouverture



Reprise des mains courantes afin d'offrir la continuité et traitement des escaliers



Création de 2 blocs sanitaires PMR au R+1 et R+2.

© Mairie de Toulouse

Rappel

« L'accessibilité globale » = les établissements qui sont inscrits dans l'agenda d'accessibilité programmée + les ERP neufs (déjà accessibles car construits selon les dernières obligations en vigueur).

Pack Accessibilité aux accueils des ERP

Le personnel d'accueil mais aussi de médiation, de sécurité, d'entretien, les responsables d'ERP et tous les agents travaillant quotidiennement au sein des ERP communaux a lui aussi une grande part à jouer dans la réussite de leur mise en accessibilité.

Dernier maillon de la chaîne de déplacement, il est le premier interlocuteur des usagers et publics en situation de handicap.

Il apparaît donc primordial que l'ensemble des agents soient sensibilisés et formés pour accueillir et renseigner tous les publics.

Le Pack Accessibilité déployé par le Domaine Handicap & Accessibilité aux accueils de ses ERP comprend à la fois le Registre Public d'Accessibilité, le Kit auditif d'accueil, les pictogrammes d'information sur le Kit auditif d'accueil et les chiens guides/d'assistance et est accompagné d'un plan de formation complet.

Rappel du contexte

Depuis le 30 septembre 2017, les gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) ont l'obligation de mettre à la disposition du public un Registre Public d'Accessibilité (RPA).

Les différents outils du Pack

• Le Registre Public d'Accessibilité

Les informations communiquées: le degré d'accessibilité du bâtiment, le niveau de formation du personnel à l'accueil des personnes en situation de handicap ou encore la présence de matériel adapté, comme les kits auditifs.

Un Registre Public d'Accessibilité par ERP selon un modèle FALC sous deux formats :

- Un classeur au format unique présent dans chaque ERP
- Un format numérique disponible à terme sur l'Open Data afin de mieux préparer une visite et de faciliter ses déplacements.

La mise à disposition du RPA s'accompagne de la formation au handicap des agents d'accueil et référents accessibilité de l'ensemble des Directions de la ville.

• Le Kit Auditif d'Accueil

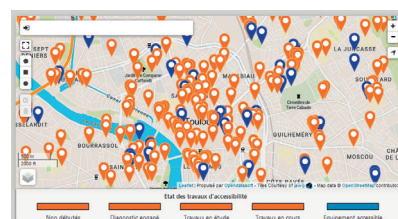


© Mairie de Tourbise



Open Data

L'Open Data offrira la géolocalisation des ERP accessibles, l'accès aux RPA dématérialisés et l'information sur les équipements adaptés disponibles.





« La Mairie de Toulouse a décidé d'équiper l'ensemble de ses ERP avec un seul et même modèle de **Kit Auditif d'Accueil.** »

Le Kit Auditif d'Accueil est lui aussi une obligation réglementaire depuis la loi de 2005, concrétisée par l'arrêté du 8 décembre 2014 qui oblige un ERP recevant du public et remplissant une mission de service public à se doter d'une boucle à induction magnétique.

La Mairie de Toulouse a opté pour un système équivalent à la boucle à induction magnétique permettant d'accueillir les personnes malentendantes, qu'elles soient appareillées ou non. Elle sert également à tous les usagers quand le confort d'écoute n'est pas suffisant.

La Mairie de Toulouse a décidé d'équiper l'ensemble de ses ERP avec un seul et même modèle et de diffuser sur son site internet la liste des ERP équipés au fur et à mesure du déploiement.

Pour les usagers, pas de surprise, le même modèle leur sera proposé, quel que soit le lieu dans lequel ils se rendent.

Au 1^{er} juin 2020 : 250 Kits Auditifs d'Accueil ont été déployés aux accueils des ERP de la Mairie de Toulouse. Les agents sont formés pour pouvoir proposer l'outil et aider l'utilisateur à l'utiliser.

• Les pictogrammes



Chiens guides d'aveugles ou d'assistance uniquement

La loi du 30 juillet 1987 a instauré l'autorisation des chiens guides à accéder aux lieux ouverts au public s'ils accompagnent des personnes titulaires de la carte d'invalidité.

La Mairie de Toulouse a décidé en réponse à certains refus de chiens guides ou d'assistance dans les ERP privés d'équiper les accueils de ses propres ERP d'un pictogramme représentant l'accessibilité du lieu aux chiens guides d'aveugles ou d'assistance.

Elle a également mis en place le pictogramme représentant la présence dans le lieu du kit auditif d'accueil.

Ces deux pictogrammes seront affichés progressivement aux accueils de ses ERP.

• La formation

OBJECTIF : améliorer l'accueil et l'information des usagers

1. Par la formation du personnel des ERP

Dans le cadre du Plan de formation au handicap, les agents d'accueil des ERP sont sensibilisés et formés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Cette formation est complétée par un module en e-learning sur le Registre Public d'Accessibilité et une formation à l'utilisation des kits auditifs d'accueil dispensée par le service accessibilité.

2. En permettant aux usagers de préparer leur venue

Via toulouse.fr et/ou toulouse.metropole.fr, il est possible de retrouver :

- la liste des accueils de ses ERP équipés en kits auditifs ;
- la géolocalisation des équipements municipaux accessibles ;
- la mise à disposition de télécommandes pour dispositifs sonores.

À terme, la liste des ERP accessibles et leur degré d'accessibilité sera disponible sur le site acceslibre.gouv.fr, une plateforme nationale actuellement en développement.



LA MÉTHODE : mise à disposition du Pack Accessibilité aux accueils des ERP

ÉTAPE 1

Présentation du dispositif aux directions gestionnaires d'ERP

35 directions gestionnaires

ÉTAPE 2

Déploiement du pack accessibilité dans les accueils d'ERP

Le Service Accessibilité produit l'ensemble des Registres Publics d'Accessibilité au fur et à mesure de la collecte des informations et justificatifs auprès des services compétents.

Le petit plus

Au-delà d'être un outil pour les usagers, le RPA est aussi un outil pour les agents. En effet, il est le garant du niveau d'accessibilité de l'ERP dans lequel ils travaillent.

À chaque direction son/ses ERP !

Le saviez-vous ? La Direction Sports et bases de loisirs compte, à elle seule, 136 établissements.

ÉTAPE 3

Accompagnement des directions gestionnaires

L'ensemble des agents présents sur un ERP doit se sentir concerné par l'accessibilité et ses enjeux.

Pour ce faire, le Service Accessibilité accompagne les directions gestionnaires dans la mise en œuvre et le déploiement du dispositif sur les sites, et participe à l'acculturation de l'accessibilité comme principe de confort d'usage.

Le soutien du Domaine Handicap & Accessibilité aux directions gestionnaires :

- Renseignements, mise en œuvre et déploiement du dispositif sur site
- Accompagnement dans l'accessibilité permanente
- Supports pratiques et techniques (notice pour le RPA, fiches de remise et de prêt d'équipement, fiches outils et conseil...)
- Cahiers de prescription sur l'accessibilité
- Formations.

L'accessibilité des logements

Rappel du contexte

Les Commissions Communales pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées ont, parmi leurs missions, celle d'**organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles** aux personnes en situation de handicap.

Le recensement de l'offre

En 2017, la Mairie de Toulouse s'est saisie du dossier en mettant en place des groupes de travail et en définissant une première démarche pour mener à bien ce projet.

À quoi ça sert ?

Recenser les logements sociaux accessibles est **une démarche initiée avec les bailleurs sociaux**. Elle doit permettre, à terme, de mieux répondre à la demande de logements sociaux des personnes en situation de handicap.

Objectifs

- permettre aux bailleurs d'avoir une meilleure connaissance de leur patrimoine en matière d'accessibilité
- leur donner des indicateurs sur les travaux à réaliser pour rendre leurs logements accessibles
- permettre une analyse de l'accessibilité des logements grâce à une grille d'analyse très précise
- permettre d'attribuer des biens adaptés aux besoins de chacun
- faciliter la démarche de recherche et de location et donc rapprocher l'offre et la demande

FOCUS

Grille de recensement

L'arrêté du 24 décembre 2015 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction a imposé leur mise en accessibilité. C'est pourquoi le recensement a été essentiellement réalisé sur les bâtiments construits avant cette date.

La grille de recensement utilisée est extrêmement détaillée. Elle permet de renseigner la conformité ou la non-conformité à l'accessibilité réglementaire via un relevé d'obstacles avec mesure de leur impact sur la praticabilité pour chaque handicap. Les non conformités rapportées par les agents recenseurs sont ensuite entrées dans un logiciel d'exploitation spécifique.

Le logiciel utilisé permet d'évaluer l'environnement général, l'accessibilité du bâtiment, l'accessibilité du logement ainsi que les adaptations spécifiques.

Sont facilement identifiables grâce à l'outil :

1. Le niveau d'accessibilité des résidences/habitations selon 4 catégories/couleurs :

NOIR : Inaccessible avec des travaux d'adaptation impactant la structure du bâtiment.

ROUGE : Inaccessible avec des travaux d'adaptation n'impactant pas la structure du bâtiment.

ORANGE : Pénalisant mais praticable.

VERT : Accessible et conforme.

2. Le niveau d'accessibilité de la résidence et du logement par type de handicap

3. Le niveau d'accessibilité des différents maillons de la chaîne de déplacement

L'INFO en plus :

L'accès au logiciel a été aussi donné aux bailleurs partenaires de l'expérimentation, sur leur propre patrimoine, afin de leur donner une visibilité claire et immédiate sur les bons travaux et aménagements à engager pour améliorer l'accessibilité et leur permettre d'en évaluer le coût financier.

2018-2020 : Le déploiement d'un dispositif expérimental

Le déploiement du dispositif

Une expérimentation portée par la Mairie de Toulouse a été réalisée en partenariat avec six bailleurs sociaux et trois autres communes de Toulouse Métropole : Blagnac, Colomiers et Cugnaux.

Les logements concernés ont été choisis sur deux critères :

- 1- **l'attractivité du territoire** : une bonne desserte en transports en commun, la proximité des commerces ou de certains services.
- 2- **la diversité des zones géographiques** dans lesquelles ils sont situés, qui incluent notamment plusieurs Quartiers Politique de la Ville (QPV).

AXES DE TRAVAIL

Le cheminement en amont du lieu de vie

L'accessibilité des résidences s'est trouvée être un point primordial de l'analyse.

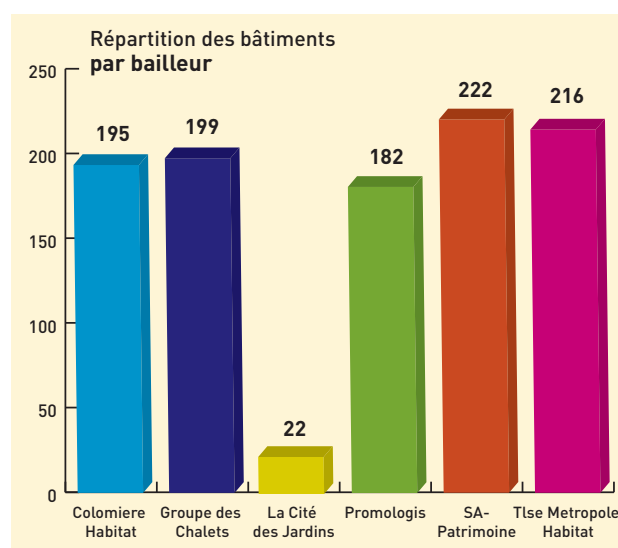
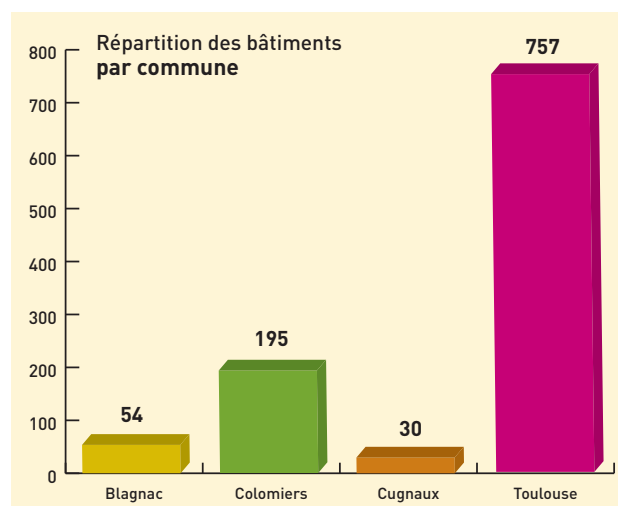
Un point d'étape a été réalisé avec l'ensemble des bailleurs partenaires faisant état des constats et préconisations du service Accessibilité.

Le logiciel permet d'identifier la conformité des bâtiments et des logements par rapport à tous les handicaps.

Conformité des bâtiments en fonction du handicap :

- utilisateurs en fauteuil roulant ;
- mal marchants ;
- déficients visuels ;
- déficients auditifs ;
- déficients cognitifs intellectuel mental et psychique.

« Le logiciel permet d'identifier la conformité des bâtiments et des logements par rapport à tous les handicaps. »



Recensement des extérieurs et bâtiments :

1 034 bâtiments

Chaîne d'accès et d'usage du logement étudiée :

voirie → cheminement → porte d'entrée → intérieurs → caves → garages → parkings.

Logements recensés à la fin juin 2020

Taux de pénétration auprès des locataires :

30 %

Le taux de pénétration c'est le pourcentage de logements qui ont pu être effectivement recensés en présence du locataire ayant accepté la visite.

En détail :

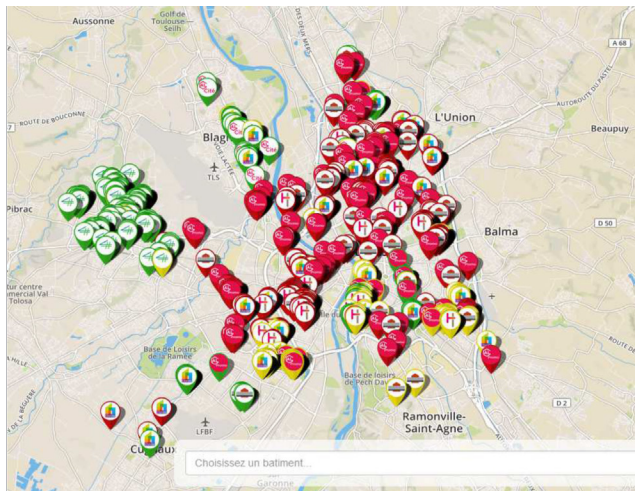
- **Colomiers** : Altéal : 1897
- **Cugnaux** : Groupe les chalets : 57
- **Blagnac** : Cité Jardins : 320
Groupe les chalets : 42
SA-Patrimoine : 88 visités

• **Toulouse :**

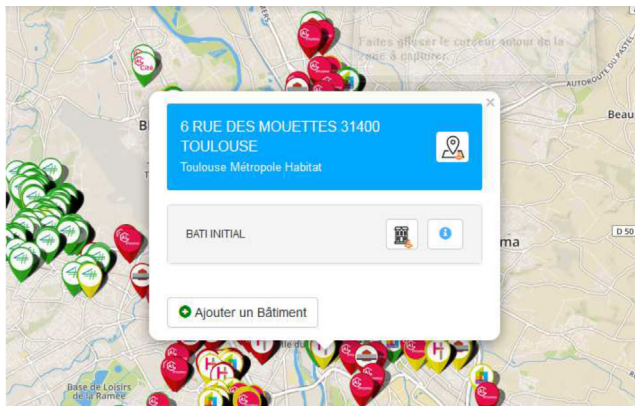
- Toulouse Métropole Habitat : 790
- Groupe les chalets : 271
- SA-Patrimoine : 151
- Promologis : 137
- Cité Jardins : 38

L'OUTIL EN DÉTAIL

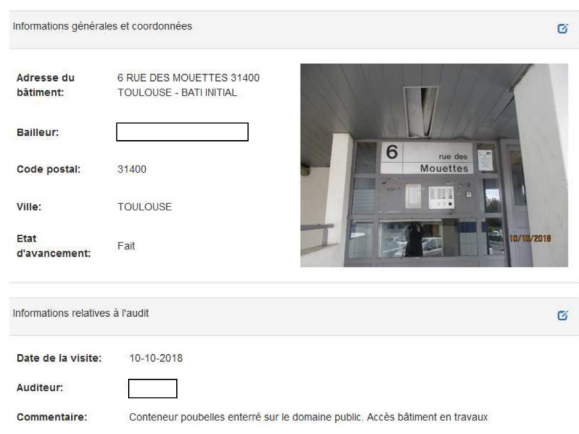
Un logiciel d'exploitation des données <https://ollwin.divercities-access.com/>



Page accueil



Page bâtiment



Fiche Bâtiment

Champ du recensement pour le logement

- Porte d'entrée
- Hall ou sas ouvert
- Séjour
- Cuisine
- Chambres
- Salle de bain
- WC
- Balcon, terrasse
- Autres pièces (buanderie, réserve...)

Cartographie interactive avec zoom intelligent :
secteur → bailleurs → niveau d'accessibilité.
11 898 logements référencés dont 1 034 bâtiments
Chaque bâtiment et chaque logement sont détaillés dans l'outil.

MODE D'EMPLOI

- Cliquer sur le bâtiment souhaité. L'adresse et la photo de l'entrée apparaissent
- Détails des rubriques types : boîtes aux lettres et nombre, déplacements secondaires (local poubelle, le local vélo), nombre de places de parking accessibles
- Ensemble des logements référencés dans le bâtiment sélectionné.

Champ du recensement pour le bâtiment

- Nom de l'agent et date de la visite
- Niveau d'accessibilité de la voirie, présence d'un transport en commun à moins de 300 mètres
- Chaîne de déplacement : circulation extérieures, accès au bâtiment, hall : stationnement, local poubelle, cave, local vélo, circulations horizontales et verticales.

Résumé des obstacles du bâtiment

Action	Id	Chaîne de déplacement	Type d'objet	Non conformité	Commentaire	🦽	🦺	🦻	🦿	🦾
🟢	id_releve_4125	Accès au bâtiment	Rampe d'accès	Absence de pente	-	🔴	🟡	⬜	⬜	⬜
🟢	id_releve_4126	Circulations extérieures	Escaliers	Absence de contraste sur la première et la dernière contre marche	-	⬜	⬜	🟡	⬜	⬜
🟢	id_releve_4127	Circulations extérieures	Escaliers	Les nez de marches ne sont pas contrastés et sont glissants	-	⬜	🔴	🔴	⬜	⬜
🟢	id_releve_4128	Circulations extérieures	Escaliers	Absence d'un élément permettant l'éveil à la vigilance des personnes mal et non-voyante	-	⬜	⬜	🔴	⬜	⬜
🟢	id_releve_4129	Circulations extérieures	Caractéristiques du cheminement	Les trous ou les fentes présent sur le cheminement du fait de la détérioration du revêtement présentent une largeur supérieure à 2cm	-	🟡	🟡	🟡	⬜	⬜
🟢	id_releve_4130	Accès au bâtiment	Visiophone/interphone	Le visiophone est absent	-	🟡	🟡	🟡	🟡	🟡
🟢	id_releve_4131	Accès au bâtiment	Visiophone/interphone	Absence de boucle à induction magnétique (si installation ou renouvellement du matériel)	-	⬜	⬜	⬜	🔴	🔴

→ Identification et précisions pour chaque famille de handicap : classification par couleurs

- vert : accessible
- jaune : non conforme et praticable
- rouge : non conforme et non praticable
- noir : non conforme structurellement

CONSTATS ET PERSPECTIVES

1. Privilégier le recensement de l'accessibilité des résidences / bâtiments

Pourquoi ?

- permettre aux bailleurs d'avoir une vue objective sur la situation de leur parc de résidences
- les inciter à mettre en place les démarches pour les rendre accessibles

2. Réaliser les diagnostics accessibilité des logements lors de leur vacance

Pourquoi ?

- faciliter la démarche de recensement et la rendre plus efficiente.

3. Identifier les leviers éventuels pour libérer les logements accessibles dans le cadre des mutations (Loi ELAN – Nouveau fonctionnement des CALEOL)

Comment ?

- Conformément à la loi ELAN, depuis le 1^{er} janvier 2019, les bailleurs sociaux doivent s'organiser pour procéder à l'examen de la situation des locataires tous les 3 ans pour vérifier l'adéquation entre la situation du ménage et le logement occupé et lui proposer, si nécessaire, une mutation.

Les points suivants sont analysés :

- sous-occupation,
- sur-occupation,
- logement adapté au handicap mais occupé par un ménage qui ne comprend pas une personne nécessitant un logement adapté, ménage ayant besoin d'un logement adapté au handicap ou à la perte d'autonomie, inadéquation du loyer par rapport aux ressources.



© Mairie de Toulouse

FOCUS

La CALEOL Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements

La CALEOL a pour objet de compléter les dispositions de la Loi Elan sur les sujets suivants :

1. L'attribution nominative de tous les logements à usage d'habitation mis ou remis en location, en conformité avec la politique d'attribution et les orientations annuelles approuvées par le Conseil d'Administration en se référant au système de cotation éventuellement prévu par l'EPCI sur le territoire duquel se situe le logement à attribuer.

2. L'examen périodique des conditions d'occupation des logements (révision de la situation de chaque ménage)

3. Faciliter la mise en location des logements accessibles à des personnes qui en ont vraiment besoin. Cela sous-entend d'avoir trouvé en amont de la mise en mouvement de la mutation le nouveau logement au ménage sur le départ.

4. Mieux qualifier la demande de logements des personnes en situation de handicap

Comment ?

→ Informer et accompagner les demandeurs de logement social sur l'importance de compléter le formulaire Cerfa ou la rubrique spécifiquement dédiée au handicap sur la demande en ligne.

→ Former tous les acteurs en lien avec les demandeurs de logement social : dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information du Demandeur, validé par le Conseil Métropolitain, un plan de formation est mis en place pour former les agents d'accueil concernant le logement social de la cinquantaine de lieux labellisés sur le territoire de Toulouse Métropole.

FOCUS**Charte de l'accessibilité des logements sur le territoire de Toulouse Métropole**

Cadre contractuel d'engagement sur le logement accessible, la **Charte de l'accessibilité des logements sur le territoire de Toulouse Métropole** (signée le 12/11/2019) constitue le socle de l'engagement de Toulouse Métropole, d'Oppidéa, de la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI) Occitanie et de l'Union Sociale de l'Habitat (USH) Occitanie - Midi Pyrénées en faveur de l'accessibilité des nouveaux logements.

Accompagnant la charte, une **grille d'indicateurs de l'accessibilité** permet aux opérateurs d'identifier les critères à mettre en œuvre sur leur résidence.

PERSPECTIVES**1. Élaboration et mise à disposition d'un guide méthodologique de recensement de l'ensemble des communes de Toulouse Métropole**

Enjeu : s'appuyer sur cette expérimentation avec plusieurs bailleurs sociaux dont le parc s'étend sur plusieurs communes de Toulouse Métropole pour élaborer et mettre à disposition de l'ensemble des communes de la Métropole, un guide méthodologique de recensement issu de l'expérimentation menée sur ces deux dernières années qui s'intitulera « Guide de recensement des logements sociaux accessibles ». Il fera état de la méthodologie globale nécessaire au recensement des bâtiments, des logements et évoquera également la formation des agents et le matériel dont il faut disposer.

2. Mise à disposition des données du logiciel pour les 6 bailleurs et les 3 communes

Le logiciel utilisé pour le recensement a été financé par la Mairie de Toulouse.

Il a été décidé de mettre à disposition l'ensemble des données pour les six bailleurs et les trois communes qui participaient à l'expérimentation.

3. Analyse et exploitation des données du logiciel

Une réunion bilan doit finaliser ces deux volets pour mettre à profit l'expérimentation.

4. Mise à disposition ponctuelle des agents recenseurs pour accompagner les équipes susceptibles de poursuivre le recensement

La Mairie de Toulouse pourra mettre à disposition de façon ponctuelle son personnel pour accompagner les équipes qui mettront en place le recensement. Cette volonté de solidarité s'appuie sur l'expérience et la compétence terrain acquise par les agents recenseurs mis à disposition par la Mairie de Toulouse.

5. Se servir de la proximité de terrain du personnel des bailleurs pour :

- réaliser le recensement des logements vacants lors des pré-visites ;
- réaliser le recensement des logements pour lesquels les locataires ont fait une demande de mutation.

6. Incitation des bailleurs à mettre en place une stratégie de mise en accessibilité des résidences

L'ensemble des données mises à disposition par le logiciel peut et doit être exploitée par les bailleurs. Leur analyse permet une vision réaliste du coût des travaux, de leur durée et faisabilité.

L'expérimentation a aussi mis en évidence la difficile articulation dans l'organisation interne des bailleurs sociaux entre les services techniques chargés des bâtiments et les services de gestion locative, qui ne facilite pas une bonne adéquation de l'offre et de la demande de logements adaptés. La mise en place de référents accessibilité dans les équipes des bailleurs serait de nature à améliorer cette articulation.

7. Amélioration du processus d'attribution des logements

L'accès au logement est un enjeu majeur pour les personnes en situation de handicap qui ont des difficultés à trouver un logement adapté.

Il est indispensable de mieux qualifier et identifier la demande en s'appuyant notamment sur les engagements pris depuis 4 ans dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement avec l'ensemble des bailleurs, l'Union Sociale de l'Habitat, les 37 communes de Toulouse Métropole et nos partenaires.

L'expérimentation montre sur l'échantillon retenu qu'en moyenne 25 % des bâtiments des résidences recensées sont accessibles ou praticables. Néanmoins, l'analyse des résultats de l'expérimentation doit être affinée pour en tirer tous les enseignements. Un bilan de cette expérimentation sera fait avec les bailleurs et les associations représentant les personnes en situation de handicap.

L'accessibilité de la voirie et des espaces publics : bilan 2019, exemples de réalisations

Le PAVE

Comme chaque année depuis 2010, un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) est présenté aux associations de personnes en situation de handicap et aux associations de seniors, dans le cadre des groupes de travail « accessibilité de la voirie et des espaces publics » animés par Toulouse Métropole. Le PAVE métropolitain est ensuite validé en Conseil Communautaire.

Le PAVE recense annuellement l'ensemble des opérations d'aménagement programmées et réalisées sur l'espace public des communes de la Métropole. Il prend en compte tout ce qui concerne l'urbanisation, les places PMR, l'aménagement des quais bus, les travaux liés à l'amélioration de l'accessibilité tels que les plateaux traversants, les abaissés de trottoirs et les aménagements des espaces verts. C'est un document qui rend compte annuellement de ce qui est réalisé mais aussi de ce qui va être entrepris.

En 2019, Toulouse Métropole a réalisé 88 516 736 euros de travaux d'aménagements ayant un impact sur l'amélioration de l'accessibilité de son espace public. Cela représente 66 529 371 euros pour la seule ville de Toulouse.

Les travaux ont été réalisés en prenant appui **sur la charte d'accessibilité de la voirie et de l'espace public**, signée par 15 associations au mois de septembre 2016. Cette charte est un outil de travail à destination des concepteurs permettant d'aller au-delà des règles normatives ou réglementaires pour intégrer la notion de qualité d'usage.

Vous pouvez la consulter sur le site de Toulouse Métropole, rubrique Voirie et accessibilité ou en scannant le QR Code ci-contre.

<http://www.toulouse-metropole.fr/voirie-et-accessibilite>

Un objectif, des actions et des outils

Pour atteindre ses objectifs, la Métropole a mis en place des actions et des outils spécifiques :

- Le schéma directeur d'accessibilité
- Le diagnostic des cheminements (réalisé en 2014)
- L'expertise technique des projets
- La concertation
- La charte d'accessibilité
- La sensibilisation des agents techniques (entre 2016 et 2019, 150 agents ont été formés sur la Métropole)
- Le regard sur les actions des autres villes de France et d'Europe

Le PAVE 2019 en chiffres

- 114 agents en 3 ans sensibilisés par une mise en situation de handicap
- Plus de 20 projets majeurs expertisés : projet de renouvellement urbain, Linéo
- 9 groupes de travail avec une moyenne de 15 associations représentées
- 7 ateliers test « grandeur nature » avec des représentants d'associations et des techniciens de la métropole sur les bandes de guidage du marché aux cochons, Jean-Jaurès et Victor-Hugo, la délimitation des passages piétons

Flasher ce QR Code



© Mairie de Toulouse

La preuve en images !

ALLÉES JEAN-JAURÈS

▼ 20 M€ TTC novembre 2019



▲ Avant



▲ Après

PLACE VICTOR-HUGO

▼ 7,30 M€ en octobre 2019



▲ Avant



▲ Après

PLACE SAINT-SERNIN

▼ 14,88 M€ 29 novembre 2019



▲ Avant



▲ Après

« Pratiquement tous les travaux que l'on fait ont un impact sur l'amélioration de l'accessibilité. »

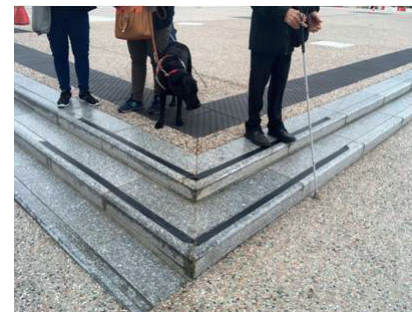
FOCUS

Atelier bandes de délimitations et de guidage Jean Jaures

Un fort succès pour cet atelier présentant l'un des premiers grands déploiements des bandes de délimitation et de guidage mais aussi le cheminement des allées Jean-Jaurès.

Présence sur l'atelier des représentants des personnes aveugles et malvoyantes avec notamment l'association des Jeunes Aveugles qui ont été très satisfaits de ces aménagements.

Les ateliers conduits avec les associations et leur expertise ont été programmés avant et après travaux. L'expertise des associations a permis de réaliser un retour d'expérience après aménagement pour vérifier si ces derniers conçus fonctionnaient toujours...



Projet Destination Pour Tous (DPT)

Présentation du projet Destination Pour Tous

La Mairie de Toulouse a décidé de candidater à la marque « Destination pour tous » afin de labelliser la ville de Toulouse comme territoire accessible.

Cette labellisation, si nous l'obtenons, sera une reconnaissance par l'Etat de l'effort engagé et également un levier pour améliorer encore l'accessibilité et l'inclusion à Toulouse.

• L'objectif de la marque

L'objectif de la marque « Destination Pour Tous » est de valoriser une destination touristique permettant un séjour prolongé inclusif pour tous, habitants du territoire ou visiteurs extérieurs, tenant compte de toutes les situations de handicap, notamment :

- le handicap physique,
- sensoriel,
- cognitif,
- mental ou psychique,
- le polyhandicap,
- le trouble de santé invalidant,
- le handicap de la langue,
- la perte d'autonomie liée à l'âge,
- les entraves au déplacement liées à la situation familiale.

La destination doit proposer des activités ou des prestations touristiques prenant en compte l'ensemble des demandes et des besoins des vacanciers en matière de répit, de loisirs, de culture et d'accompagnement, notamment dans les aspects de la vie quotidienne et les déplacements.

• « Les domaines concernés »

Destination Pour Tous (DPT) est la seule marque d'Etat qui, à la fois, valorise un territoire proposant une offre touristique accessible, en autonomie et avec accompagnement, tout en garantissant l'accessibilité de la vie quotidienne :

- accessibilité des prestations touristiques (hébergements, restauration, activités touristiques...)
- accessibilité des services de la vie quotidienne (présence de commerces de proximité, de services médicaux...)
- accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacement sur le territoire concerné
- accessibilité des outils de communication aux différents types de handicap et la mise en place d'une « écoute client »
- accessibilité financière (les prestations accessibles doivent s'inscrire dans des gammes de prix raisonnables.)

La marque Destination Pour Tous

La gestion de la marque DPT est assurée par les ministères chargés du tourisme et des personnes handicapées représentés respectivement par la Direction Générale des Entreprises (DGE) et par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) qui coprésident la **Commission nationale Destination Pour Tous (CNDPT)**.

La Marque Destination Pour Tous, LA marque du tourisme inclusif.

Cette labellisation accordée pour cinq ans renouvelables valorise les territoires proposant une offre touristique cohérente et globale pour les personnes handicapées.



**DESTINATION
POUR TOUS**





© Mairie de Toulouse

• Attribution de la marque – trois aspects de la politique d'accessibilité globale à réunir

- Les prestations touristiques: hébergement, restauration, activités et équipements culturels, activités et équipements sportifs et de loisirs, activités de pleine nature...
- Les services de la vie quotidienne: commerces de proximité, services de soin, d'aide et d'accompagnement, services ouverts au public;
- Les déplacements: cheminements pour arriver sur le territoire et au sein de celui-ci, accessibilité des services et des infrastructures de transport, mise en accessibilité de la voirie...

Démarche de progrès

Le territoire s'engage dans la durée de la labellisation, selon une programmation détaillée, à mener des actions pour renforcer l'offre existante et se rapprocher des objectifs fixés par la loi en matière d'accessibilité.

- N+1 : plan de sensibilisation et de formation des acteurs locaux engagés dans la démarche.
- Bilan annuel des engagements réalisés par le porteur de projet.
- Une organisation globale articulée autour d'une équipe projet, d'un comité de pilotage, d'un comité de suivi, de réunions techniques, de concertations avec les associations, de six groupes de travail.
- Juillet 2019 : lancement de la candidature.
- La finalisation du dossier de candidature est prévue pour le mois de décembre 2020.
- Présentation en commission nationale de la candidature de la Mairie de Toulouse au 1^{er} trimestre 2021.

UN PLAN D' ACTIONS SUR 5 ANS

La mise en place de 45 actions inscrites dans un plan d'actions décliné en 5 axes thématiques.

Quelques exemples d'actions par axe :

• AXE 1: GOUVERNANCE ET RÉSEAUX D'ACTEURS

Action 1 - S'appuyer sur le réseau des référents accessibilité et inclusion de la Ville de Toulouse: améliorer la transversalité entre les services et l'efficacité des plans d'actions.

• AXE 2: CONNAÎTRE LE TERRITOIRE POUR RENFORCER SON ACCESSIBILITÉ

Action 8 - Réalisation d'une étude annuelle Tourinsoft sur l'accessibilité des structures touristiques (hôtels, musées, etc.) destinée à actualiser les informations concernant l'accessibilité des principales structures touristiques. Cette étude annuelle concerne à la fois les ERP publics et privés.

• AXE 3: AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES PERSONNES AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

Action 13 - Réalisation du Guide handicap: rassembler en une seule source d'information tous les dispositifs et les structures existant sur Toulouse pour les personnes en situation de handicap.

• AXE 4: AMÉLIORER LA QUALITÉ D'ACCUEIL ET DE VISITE POUR TOUS

Action 26 - Augmenter l'offre de tourisme labellisée « Tourisme et Handicap ».

• AXE 5: INFORMER ET PROMOUVOIR LA DESTINATION « TOULOUSE À TOUS »

Action 40 - Mieux guider les touristes dans leur préparation et dans le déroulé de leur séjour: création d'un sous-domaine dédié sur le site internet de l'Office de Tourisme permettant de centraliser et d'organiser les informations concernant l'accessibilité.



PARTIE 2

TOULOUSE, VILLE INCLUSIVE



Une Ville Inclusive, c'est une ville qui ne répond pas uniquement aux obligations réglementaires, c'est une ville dynamique à la politique volontariste.

Une ville qui encourage les actions transversales et intégrées des services municipaux en matière de handicap, dans leurs offres culturelles, éducatives, de sports et de loisirs, de citoyenneté.

C'est également une ville qui porte l'importance de la concertation et de la co-construction avec les associations et les représentants des personnes en situation de handicap et des seniors.

Citoyenneté et inclusion

Année des élections européennes, 2019 est aussi au plan local l'année du renforcement de la participation citoyenne et de la démocratie locale pour et avec tous. Citoyenneté et Inclusion se sont donc croisées tout au long des actions engagées sur notre territoire :

- un événement de Toulouse Métropole à la notoriété nationale – Les Rencontres Ville & Handicap ;
- un effort continu sur des actions phares pour favoriser le plein exercice du droit de vote des personnes en situation de handicap (PESH) ;
- un plan de formation pluriannuel pour sensibiliser les agents, leur donner des outils et les former à bien accueillir tous les publics.

10 ans de Rencontres Ville & Handicap « Ensemble, parlons citoyenneté »

Que sont les rencontres ?

Un événement gratuit destiné à faire connaître les actions en matière de handicap engagées par les directions communes de Toulouse Métropole partenaires et des acteurs associatifs du territoire, à destigmatiser le handicap en luttant contre les préjugés, à permettre les échanges pour favoriser le vivre ensemble.

Initiées par la Mairie de Toulouse, chaque année depuis 10 ans, ces Rencontres se déroulent aujourd'hui à l'échelle métropolitaine. Durant deux semaines, toutes et tous, personnes en situation de handicap ou non, partagent des moments festifs, conviviaux et surtout accessibles et inclusifs. Le format pluriel comprend des spectacles, du cinéma, des conférences, des animations sportives, des jeux, ainsi qu'un grand nombre d'animations conçues pour être accessibles à tous les types de handicaps.

À quoi servent-elles ?

Participer ou assister aux Rencontres Ville & Handicap, c'est aller ensemble dans la même direction, celle d'une société plus inclusive, dans un esprit de solidarité et de fraternité.

Grâce aux Rencontres, il est possible de faire l'expérience d'une citoyenneté partagée et inclusive en devenant acteurs de la Vie de la Cité.

Les Rencontres Ville & Handicap 2019 en chiffres

- 10 ans d'existence
- 12 communes de Toulouse Métropole partenaires et leurs directions
- 50 associations et structures
- 8 directions de la collectivité
- 12 partenaires institutionnels ou financiers
- Plus de 70 partenaires
- 9 500 personnes
- 65 événements
- 35 lieux culturels, sportifs... du territoire



© Le petit cowboy

CITÉ CITOYEN-NE - Tu partages

Denfima

Citoyen artiste ouvert et créatif

DENFIMA signifie « enfant noir » en dioula (dialecte d'Afrique de l'Ouest). C'est le nom d'artiste choisi par Arnaud pour exprimer son métissage au travers de l'écriture et de la musique.

Faire les photos dans une médiathèque n'est pas un hasard : mots, musiques, mixité des cultures...

L'engagement citoyen de DENFIMA est fort. Il mène le projet **PLUS QU'UN LIVE*** pour que les concerts soient accessibles à tous en jouant dans des structures médicales et sociales.

Cette attention à l'autre irrigue aussi les textes de ses chansons

**VOS SCHEMAS NE SONT PAS NOS LIMITES
S'ASSUMER C'EST TOUJOURS MIEUX QU'IMITER
ACTION, RÉACTION, CRÉATIVITÉ
ON A TOUT CHOISI SAUF LA FACILITÉ**

Extrait du livre Station

* Plus qu'un Live: projet mené avec Welcom Music, La Spirale, DSH

S'engager, s'impliquer, participer

Ainsi, c'est aussi et surtout à travers la mise en relation des différents acteurs de l'événement que l'on déstigmatise le handicap, que l'on construit une ville pour tous, que l'on « acculture » les personnes aux questions de l'inclusion et de l'accessibilité en faveur de tous.

Fil rouge : la citoyenneté

Que veut dire être citoyen aujourd'hui quand on est en situation de handicap ?

Pour y répondre, six grandes expositions répondant à cette thématique étaient proposées au public.

Mais aussi des spectacles, des animations et une ludothèque géante. L'événement s'est caractérisé encore, par la variété de ce qui a été proposé, de ses partenaires, artistes, associations, entreprises, directions de la collectivité, et par le fait qu'il se déroule simultanément sur l'ensemble du territoire.

Les thématiques abordées ont attiré un très large public, adultes et enfants, en situation de handicap ou non :

- l'engagement en faveur des personnes en situation de handicap,
- l'inclusion dans la société,
- le rapport au corps et à la sexualité,
- l'emploi,
- la culture,
- l'éducation inclusive,
- le logement,
- l'avenir.

RENCONTRES
VILLE & HANDICAP
12 - 25 NOVEMBRE 2019

10 ANS

ENSEMBLE

parlons
citoyenneté

Animations festives & culturelles

FAKOUS - Métropole accessible

toutouse métropole
en grand !

AGIR LA HONORABLE enedis eras fiphrn bigli 100 ans 100 ans 100 ans

FOCUS

Campagne de communication France Bleu Occitanie

Les Rencontres Ville & Handicap 2019 ont également été l'occasion d'apporter une nouvelle visibilité à l'événement grâce à un partenariat médiatique avec France Bleu Occitanie.

Plusieurs émissions ont été consacrées à des événements. D'autres ont permis d'aborder l'inclusion des étudiants en situation de handicap à l'université mais aussi de l'emploi des personnes handicapées. Certains ont fait l'objet d'annonces spécifiques.

Ce nouveau mode de communication permet de toucher un public plus large, permettant ainsi aux Rencontres de continuer à atteindre leur but : être les plus inclusives possibles.



© Mairie de Toulouse



© Lidg



© Mairie de Toulouse

Diversité des acteurs, des thématiques et des actions

Grâce à sa richesse issue d'une grande diversité d'acteurs, de thématiques et d'actions, les Rencontres sont la preuve qu'il est possible de faire travailler ensemble tous les acteurs du territoire, en faveur de tous les publics, dans une grande mixité.

Partenaires & publics : permettre la rencontre et les échanges

Participer aux Rencontres permet d'ouvrir à de nouvelles perspectives. Pendant la période de construction des Rencontres et lors de leur déroulement, des réseaux se tissent ; cet événement ouvre la voie à des actions diverses, à l'issue de l'événement.

Rayonnement métropolitain & national

L'événement a depuis 5 ans maintenant une dimension métropolitaine et s'étend territorialement.

Il investit également les différents secteurs et quartiers à l'échelle de chaque commune.

C'est une de ses principales caractéristiques à présent et une grande fierté que de le voir s'agrandir, s'étendre et atteindre de nouveaux publics.

Les communes partenaires de la métropole

- Toulouse
- Balma
- Blagnac
- Bruguères
- Castelginest
- Colomiers
- Drémil-Lafage
- Fenouillet
- L'Union
- Quint-Fonsegrives
- Saint-Orens-de-Gameville
- Tournefeuille

Un succès toulousain, métropolitain et maintenant national. En effet de grandes villes contactent la Mairie de Toulouse pour en savoir plus sur l'organisation d'un événement de cette ampleur, sur comment mobiliser les équipes, comment encourager la participation du tissu social, des entreprises et des associations.

Preuve que les Rencontres ont encore de belles années devant elles tant elles permettent de jouer, s'émerveiller, réfléchir, échanger, d'accepter la différence.

Favoriser le plein exercice du droit de vote par tous-tes

Reconnaître la pleine et entière citoyenneté à chacun

L'accessibilité des bureaux et techniques de vote

L'accessibilité des bureaux et des techniques permettant le vote est une obligation fixée par le code électoral.

En effet, il prévoit une obligation d'accessibilité des bureaux et des techniques de vote pour les personnes handicapées, et ce quel que soit le type de handicap.

Les bureaux de vote doivent ainsi disposer d'au moins un isoloir accessible aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant. L'urne doit être accessible à tous (personnes à mobilité réduite mais également aux personnes de petites tailles, etc.) et le président du bureau de vote doit prendre toute mesure utile pour faciliter le vote autonome des personnes handicapées.

La possibilité de se faire accompagner

Le vote est un acte personnel et l'électeur doit voter seul. Il doit donc passer seul dans l'isoloir et introduire lui-même son enveloppe dans l'urne.

Toutefois, les majeurs et adultes pour lesquels le handicap le nécessite peuvent avoir besoin de se faire aider physiquement afin d'accomplir leur devoir électoral. Dans ce cas, l'accompagnateur peut : rentrer dans l'isoloir, introduire l'enveloppe dans l'urne, signer la liste d'émargement en lieu et place de l'électeur présent à ses côtés.

L'envoi de la propagande à domicile

Pour chaque scrutin, la propagande électorale (profession de foi des candidats) ainsi que des bulletins de vote sont envoyés au domicile de chaque électeur.

Cet envoi permet à toute personne de préparer son bulletin à domicile et, si besoin est, de se faire aider par un tiers. Il lui suffit alors de prendre dans le bureau de vote l'enveloppe de scrutin et de passer par l'isoloir.

Le vote par procuration

Le handicap est l'un des motifs prévus par le code électoral ouvrant le droit de vote par procuration.

Le code électoral garantit à tout électeur qui atteste d'une maladie ou d'une infirmité grave le droit de solliciter le déplacement à son domicile des autorités habilitées à établir des procurations.

Les officiers et agents de police judiciaire se rendent ainsi au domicile du demandeur. La demande doit être formulée par écrit et accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation justifiant que l'électeur est dans l'impossibilité de se déplacer.

Rappel : législation et droit de vote des personnes handicapées

- Loi de 2005 : faciliter dans un but d'égalité l'exercice du droit de vote aux personnes en situation de handicap
- Article 11 de la loi du 23 mars 2019 : restitue le droit de vote aux majeurs sous tutelle

300 000 majeurs sous tutelle ont eu la possibilité d'exercer ce droit personnel dès les élections européennes de 2019 en s'inscrivant sur les listes électorales. « Le majeur protégé qui choisit de voter à l'urne exerce **personnellement** son droit de vote : la personne chargée de la mesure de protection ne peut donc pas voter à sa place (art. L. 72-1) ».

« Reconnaître la pleine et entière citoyenneté à chacun. »

« Allez plus loin
que ce qui existe déjà
et que ce que la loi
oblige. »



© Mairie de Toulouse

Les actions du Domaine Handicap & Accessibilité

Les objectifs

Allez plus loin que ce qui existe déjà et que ce que la loi oblige.

Comment continuer les efforts en matière d'accessibilité pour compléter les actions déjà réalisées ?

Comment s'adapter au mieux aux différents types de handicaps pour adapter les moyens et permettre à tous d'exercer leurs droits civiques dans les meilleures conditions possibles ?

LEVIERS ET ACTIONS



1. Les modalités d'inscription en FALC

Le FALC (document Facile à Lire et à Comprendre) est une méthode rédactionnelle qui s'adresse aux publics en situation de handicap mental.

Le FALC est utile également aux publics ne maîtrisant pas bien la langue écrite comme les personnes sourdes, les personnes étrangères qui commencent à apprendre le français ou encore certaines personnes âgées.

(Découvrez-en plus sur le FALC pages 39-40)

La Mairie de Toulouse a souhaité mettre à disposition des habitants un document FALC indiquant les modalités d'inscription sur les listes électorales. Ce document, existant en format classique et retranscrit en FALC en 17 pages présente les étapes administratives nécessaires à l'inscription sur les listes électorales, et donc l'accès au vote.

2. Accessibilité des bureaux de vote : trajet, bâti, équipements...

Généralement les bureaux de vote sont installés dans des ERP de type établissements scolaires, salles des fêtes/salles communales. Ces lieux ont pour la plupart déjà fait l'objet d'un travail sur l'accessibilité (bâti, voirie).

Mairie de TOULOUSE
www.toulouse.fr



Inscription sur les listes électorales

Pendant cette année 2020, ce sont les élections municipales. Les élections municipales servent à élire les conseillers municipaux. Les conseillers municipaux vont élire le maire. Ils sont élus pour une durée de 6 ans.

Les élections auront lieu :

- le dimanche 15 mars 2020
- et
- le dimanche 22 mars 2020.



Vous devez vous inscrire avant le **vendredi 7 février 2020**

Pour vous inscrire sur les listes électorales vous devez :

- être majeur (avoir 18 ans),
- être français ou être d'un pays de l'Union européenne,
- avoir le droit de vote,
- avoir votre adresse officielle à Toulouse,
- habiter à Toulouse depuis au moins 6 mois,
- payer vos impôts à Toulouse depuis 2 ans.

Au fil des années, le service des élections, les services des bâtiments et le Domaine Handicap et Accessibilité se réunissent pour vérifier l'accessibilité des sites choisis pour voter.

En fonction des informations reçues, des améliorations ponctuelles (rampe, ressaut...) ou permanentes (travaux de mise en accessibilité avancés) sont apportées sur les sites. Un lien est également fait avec les services techniques de la voirie afin que les obstacles soient enlevés du cheminement.

Enfin, des informations sont portées à la connaissance des électeurs sur le site internet de la ville de Toulouse, dans les mairies de quartier et sur les sites de vote le jour des élections.

Afin d'aider les personnes les plus fragiles, du personnel sensibilisé et formé est présent.

3. Sensibilisation des présidents et coordonnateurs

Une formation a été dispensée aux présidents et coordonnateurs des lieux de vote :

Un éventail des sujets abordés :

- Qu'est-ce que le handicap ?
- Quels sont les types de handicaps ?
- Qu'est-ce qu'il faut faire, qu'est-ce qu'il ne faut pas faire ?
- Comment bien se comporter et donner des outils, des indications...

Durée : quatre demi-journées

Nombre de personnes concernées : 400 personnes

4. Projet – Direction des Services à la Population

Service des Elections

Objectif :

Améliorer l'accessibilité et le plein exercice du droit de vote en faveur des personnes en situation de handicap tout en tenant compte de l'expérience usager.

Comment ?

Élaborer et mener un projet concerté avec des entreprises, des associations, des agents et des managers à la Mairie de Toulouse pour créer une démarche collaborative et planifiée sur plusieurs années.

Lister avec les associations qui participeront les différentes contraintes qui se posent.

Partir de l'expérience usager, prototyper et tester les solutions.

FOCUS

Les élections en chiffres

- 240 000 électeurs
- 67 bureaux de vote (avec 1 ou plusieurs coordonnateurs par lieu) et 263 bureaux de vote. Pour chaque bureau sont affectés 1 président, 1 secrétaire, au moins 2 assesseurs.
- 1200 personnes sur le terrain travaillent au bon déroulement des élections.



Plan de Formation au handicap

Le handicap est une thématique transversale qui concerne par conséquent l'ensemble des agents de la collectivité avec des spécificités selon leurs métiers. Le plan pluriannuel de formation conduit avec la DGRH cible l'ensemble des métiers concernés par l'accueil (physique, téléphonique, numérique) de tous les publics.

Objectif général du plan de formation

Déstigmatiser, informer, faire tomber les préjugés sur le handicap et apporter une plus-value professionnalisante sur l'ensemble des métiers concernés.

Différents axes du plan de formation

- Un module e-learning de sensibilisation au handicap, pré-requis aux formations suivantes.
- Une formation en présentiel "bien accueillir les personnes en situation de handicap", destinée aux agents d'accueil. Elle se déroule sur une journée avec une partie théorique ainsi que des ateliers de mise en situation. *Les agents qui suivent la formation doivent impérativement avoir validé la sensibilisation e-learning au préalable.*
- Accompagner un agent en situation de handicap. Une formation en présentiel destinée aux agents collègues ou managers d'agents en situation de handicap.
- Un module en e-learning sur le Registre Public d'Accessibilité
- Une formation à l'utilisation des kits auditifs d'accueil
- Une formation à l'écriture en FALC uniquement dédié aux professionnels de la communication

ÉCRIRE EN FALC

Faire une demande de logement, s'inscrire sur des listes électorales, consulter un texte de loi, un contrat d'assurance, un mode d'emploi, visiter et comprendre une exposition au musée, beaucoup d'actions nécessitent des démarches administratives reposant sur des documents officiels. Ceux-ci sont pour beaucoup de publics très difficiles d'accès.

Le FALC, qu'est-ce que c'est? Une version simplifiée d'un texte qui permet d'être comprise par les personnes déficientes intellectuelles et tous ceux en difficulté face à du français écrit. Promu depuis 2009 par l'Europe, il peine à s'imposer.

Pourtant, ce « langage universel » permet l'accès à la compréhension des personnes ayant une déficience. Mais pas seulement ! Le bénéfice est manifeste pour le plus grand nombre...

La solution? Disposer de supports de communications faisant état d'informations de manière accessible.

Un choc de simplification

Le FALC s'inscrit pleinement dans le « choc de simplification » engagé par la France depuis 2013. Un tiers des Français juge en effet que la relation avec les administrations est trop complexe. Deux cent mesures ont ainsi été lancées par le Gouvernement, dont une douzaine concerne les personnes handicapées.

Grâce au FALC, les consignes sont données de manière très didactique avec un minimum de texte, les photos des équipements, une police sans fioriture, en minuscule, en gros caractères. Seulement deux couleurs en plus du noir et du blanc sont autorisées.

5 grandes règles à respecter

Utiliser des mots d'usage courant. Faire des phrases courtes.

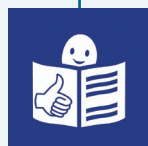
Toujours associer un pictogramme au texte.

Clarifier la mise en page et la rendre facile à suivre à travers des typographies simples, des lettres en minuscule, des contrastes de couleur...

Aller au message essentiel.

...

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, (...)



Exemple de texte en FALC

Nous avons tous le droit d'être accueillis dans un établissement sans faire de discrimination

LA FORMATION FALC

La formation FALC, c'est former les « producteurs d'écrits » en faveur de l'accessibilité à tous.

La formation « Écrire en Facile à Lire et à Comprendre » est délivrée une fois par an depuis 2017. Organisée conjointement par le Domaine Handicap et Accessibilité, la Mission Handicap et le service formation de la Direction Générale des Ressources Humaines, elle est dispensée par un prestataire.

C'est l'occasion d'y apprendre des techniques pour écrire en se faisant comprendre du plus grand nombre. Cela permet de prendre conscience des besoins spécifiques d'une partie des publics qui ne peuvent comprendre les documents officiels rédigés et ainsi évaluer systématiquement, au moment de réaliser un écrit, s'il est nécessaire de le produire également en FALC.

La formation organise des rencontres avec les publics ayant des difficultés face à l'écrit, notamment les publics concernés par la déficience intellectuelle.

Depuis 2017, le Domaine Handicap & Accessibilité encourage l'ensemble des directions de la Mairie de Toulouse à suivre cette formation, notamment les Directions de la Communication, de la Culture, celles oeuvrant dans le champ social...

En 2019, cette formation a bénéficié essentiellement à des agents travaillant dans le domaine de la communication; en 2020 ce sont les agents de la Culture (Musées, Architecture et Patrimoine) qui pourront s'inscrire.

Il est très important de permettre aux personnes en situation de handicap de sortir de leur isolement en ayant accès à des documents plus faciles, et donc à une offre culturelle ou de loisirs plus complète.

Communication : le Guide Handicap

Un Guide pour mieux vivre la ville

• Un constat : la nécessité d'un support unique

L'objectif de ce guide est de permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir en un seul endroit toutes les informations qui les concernent et dont ils ont besoin pour vivre la ville de la meilleure manière possible.

• Une collection : la collection de Guides

« Toulouse pour ... »

« Toulouse pour » est une collection de guides publiée par la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole. Il existe déjà « Toulouse pour les seniors », « Toulouse pour les jeunes », « Toulouse pour les enfants » qui centralisent toutes les informations utiles pour ces publics.

Le Domaine Handicap & Accessibilité s'est donc associé à la direction de la Communication pour mettre en œuvre la création d'un Guide « Toulouse pour les personnes en situation de handicap ».

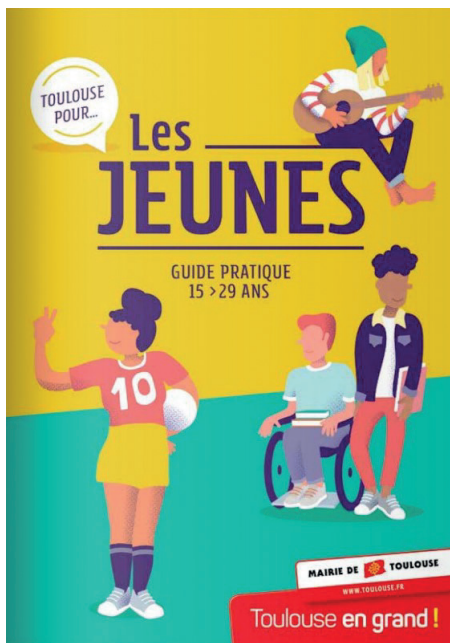
• Des principes clairs : pratique, concis et toulousain

Ce guide est centré sur Toulouse, avec une grande quantité d'informations sur tous les sujets.

Il se base sur des principes très explicites et se veut le plus pratique, le plus concis et le plus exhaustif possible.

• Un processus de co-construction : de l'exposition du principe jusqu'à la relecture finale

La globalité du guide a été pensée en concertation avec les associations de personnes en situation de handicap : l'APF France Handicap 31, l'Association des Sourds de Toulouse, Haudacity, l'AgaPei (Agir avec Amis, Parents et Professionnels pour les Personnes en situation de handicap).



FOCUS

Remerciements

Le Domaine Handicap et Accessibilité remercie pour leur aide et leur participation : Brigitte Bouland, Julie CLICQ, l'APF France Handicap 31, l'Association des Sourds de Toulouse, Haudacity, l'AGAPEI, le GIHP ainsi que les différents interlocuteurs d'organismes ou d'associations qui ont activement participé à l'élaboration de ce guide.

« Toutes les informations utiles pour les personnes en situation de handicap réunies en un seul guide. »

Un Guide exhaustif

• 10 parties

Le guide s'articule autour de 10 parties avec l'objectif de **couvrir tous les aspects de la vie quotidienne** pour trouver les bons interlocuteurs, savoir se déplacer, prendre soin de sa santé, avoir accès au logement, à l'emploi, sport, culture.

• « Bons à savoir »

Le Guide est agrémenté de paragraphes « Bon à savoir » qui sont des informations spécifiques sur des dispositifs ou des organismes.

• « Focus »

Les pages « Focus » complètent les « Bons à savoir » et mettent en avant les structures et les dispositifs sur lesquels il nous paraissait essentiel d'insister plus spécifiquement.

• L'annuaire

À la fin du guide, un annuaire des associations sur Toulouse avec tous les contacts toulousains utiles.

Cet annuaire prendra la forme d'un tableau à double entrée : typologie de handicap et champ d'intervention des associations (loisirs et culture, sport, éducation, emploi...).

Publication et distribution : début 2021

Accessibilité du support



Le guide sera décliné :

- en FALC (Facile à Lire et à Comprendre).
- en format RTF, format supporté par les plages braille

Des vidéos en LSF ont également été tournées afin de permettre un accès à l'information le plus direct possible pour les personnes signantes.

Ces vidéos seront accessibles directement sur le guide papier et numérique grâce à des QR Code.





CONCLUSION

En concertation avec les membres de la Commission Communale Accessibilité pour Tous et les différentes directions, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole œuvrent au quotidien pour améliorer l'accessibilité :

- des bâtiments à travers l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)
- des logements avec le recensement des logements accessibles et la réalisation d'outils comme le Cahier de préconisations pour l'accessibilité et la qualité d'usage des logements
- de l'information au public grâce au Registre Public d'Accessibilité (RPA)

Le travail de ces différents acteurs est également complété par toutes les actions inclusives qu'ils proposent pour que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier, au même titre que tous les citoyens, de l'ensemble des services proposés par les collectivités.

Objectifs : permettre à tous de pouvoir se déplacer partout dans les meilleures conditions, de profiter de tous les lieux publics, des commerces, des structures sportives et culturelles en toute liberté...

2020 : des actions pour une ville toujours plus accessible et inclusive

1. Développer des actions en faveur d'une meilleure accessibilité des commerces avec le recrutement d'ambassadeurs d'accessibilité et la réalisation d'un Guide Accessibilité des commerces.
2. Publier le Guide handicap, un outil concret et pratique pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants.
3. Partager la méthodologie du recensement des logements accessibles pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande.
4. Accompagner les porteurs de projets d'habitat inclusif pour une réponse adaptée au logement des personnes en situation de handicap
5. Poursuivre la formation des agents d'accueil pour une prise en charge adaptée à tous
6. Finaliser le dossier de candidature à la marque Destination pour Tous.

Mairie de Toulouse
Direction des Solidarités et de la Cohésion sociale
Domaine Handicap & Accessibilité
Tél. : 05 62 27 62 63

